



Le Saint-Siège

**DISCOURS DU PAPE JEAN PAUL II
AU NOUVEL AMBASSADEUR DE LA RÉPUBLIQUE DU BÉLARUS
LORS DE LA PRÉSENTATION DES LETTRES DE CRÉANCE***

Vendredi 17 mai 2002

Monsieur l'Ambassadeur,

1. Je suis heureux d'accueillir Votre Excellence en cette circonstance solennelle de la présentation des Lettres qui L'accréditent comme premier Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de la République du Bélarus près le Saint-Siège.

En vous remerciant de vos aimables paroles, qui traduisent l'esprit dans lequel vous souhaitez commencer votre mission, je vous saurais gré de transmettre à Son Excellence Monsieur Alexandre Loukachenko, Président de la République du Bélarus, mes courtoises salutations, et d'assurer le peuple biélorusse de mes vœux les plus chers pour son harmonieux développement humain et spirituel.

2. Dans votre intervention, vous avez souligné que l'étape franchie aujourd'hui est un pas marquant dans le développement des relations entre le Saint-Siège et votre pays, et le signe que les Autorités et toute la population biélorusses souhaitent affermir à la fois la cohésion sociale du pays et son rôle dans l'ensemble du continent européen et dans le concert des nations. C'est aussi une expression évidente de la volonté des peuples qui, dans la vie internationale, veulent s'ouvrir aux autres par le dialogue et l'accueil, dans le respect des cultures et des traditions spécifiques.

3. Vous évoquez la coexistence de confessions religieuses différentes au sein de la Nation comme une caractéristique et une richesse du Bélarus. Cette réalité est le fruit de l'histoire de votre pays et elle appartient aujourd'hui encore à sa culture. Elle s'enracine dans le droit à la liberté religieuse, droit inaliénable de tout être humain qui fait partie des droits les plus

fondamentaux, car il est en relation directe avec la liberté de conscience. Il importe que partout il soit reconnu par la société civile et garanti par l'État. Une telle démarche est tout à l'honneur des pays qui y sont attentifs. Pour sa part, l'Église catholique est très attachée, vous le savez, à la sauvegarde de cette liberté qui doit toujours pouvoir trouver sa place dans le cadre des lois et des pratiques d'un pays. Je me réjouis de savoir que le Bélarus est particulièrement soucieux de cet aspect de la vie des personnes et des groupes humains, et que les catholiques y jouissent librement de ce droit, qui leur permet de prendre la part qui leur revient dans la vie du pays et d'apporter ainsi leur pierre à la construction de la société, en collaboration avec tous leurs compatriotes.

4. L'Église catholique a une mission essentiellement spirituelle : permettre à l'Évangile d'être annoncé à tous les hommes, afin que, imprégnant profondément leur vie et leur culture, ils mènent une vie personnelle et collective conforme aux valeurs évangéliques, en vue du bien commun. L'Église n'entend pas se substituer aux Autorités légitimes et elle ne souhaite pas que ses fidèles se situent à l'écart de la société, comme s'ils lui étaient étrangers, mais au contraire elle désire que, nourris et renouvelés par la Parole de vie, ils demeurent toujours des membres actifs de la vie de la Nation. La réorganisation des diocèses de votre pays, voulue par le Saint-Siège et accomplie il y a plusieurs années dans le souci pastoral de ses fidèles, est aussi au service de cette insertion de l'Église dans la vie de la Nation. Dans cet esprit, je me réjouis de l'ouverture récente d'un deuxième séminaire, à Pinsk, pour former les prêtres issus de ce peuple et imprégnés de sa culture. C'est un signe évident de la fécondité spirituelle de la terre biélorusse. Je sais également que l'action des catholiques, notamment dans le domaine social et dans l'assistance aux plus déshérités, est appréciée par les Autorités comme une participation effective au développement du pays. Je souhaite à cet égard que toutes les instances concernées continuent à garantir le travail de la communauté ecclésiale et des institutions catholiques, qui sont au service de tous, afin de permettre à l'Église catholique d'exercer toujours davantage sa mission spirituelle dans votre pays.

5. Je suis heureux, Monsieur l'Ambassadeur, de pouvoir, par votre intermédiaire, saluer les fidèles catholiques du Bélarus. Je rends grâce à Dieu pour leur courageuse fidélité dans les moments difficiles et douloureux du passé, les invitant à utiliser leur liberté retrouvée pour une intensification renouvelée des relations entre les communautés ecclésiales et pour le service de tous. Je connais les efforts des pasteurs pour enraciner toujours plus profondément la foi dans des communautés vivantes, grâce à la liturgie célébrée dans la langue nationale, grâce aussi à une volonté de formation doctrinale et spirituelle des fidèles. Je remercie les prêtres, les religieux et les religieuses, qui consacrent généreusement leur vie pour leurs frères, et j'assure tous les fidèles laïcs de ma proximité spirituelle dans la prière. Je les invite à être pour tous de vrais témoins de l'amour du Christ, afin que soit connue par tout homme la richesse de la miséricorde de Dieu.

6. Au moment où vous inaugurez votre mission de représentation auprès du Saint-Siège, recevez, Monsieur l'Ambassadeur, mes vœux les meilleurs pour son heureux accomplissement. Je vous

assure que vous trouverez toujours auprès de mes collaborateurs un accueil attentif et une compréhension cordiale afin de vous aider dans votre noble fonction.

Sur Votre Excellence, sur sa famille, sur ses collaborateurs et sur le peuple biélorusse tout entier, j'invoque l'abondance des Bénédiction du Seigneur.

**Insegnamenti di Giovanni Paolo II, vol. XXVI/1 p.752-754.*

L'Osservatore Romano 18.5.2002 p.5.

L'Osservatore Romano. Edition hebdomadaire en langue française n.23 p.6,7.

© Copyright 2002 - Libreria Editrice Vaticana

Copyright © Dicastero per la Comunicazione - Libreria Editrice Vaticana